

# Rapport du Comité Communauté sur les résolutions

---

Le Comité Communauté s'est réuni pour étudier les résolutions CO-1 à CO-33 et soumet le rapport suivant :

**1. Résolutions CO-1, CO-29, CO-30, CO-31, CO-32 et CO-33 : Le Comité recommande l'adoption de la résolution combinée ainsi modifiée :**

**Le Congrès du travail du Canada (CTC) :**

- condamnera vigoureusement la décision prise en 2007 par le gouvernement Harper de créer un bureau fédéral des partenariats public-privé et d'annoncer dans son budget de 2008 que le bureau deviendrait une société d'État, dotée d'un budget de 1,26 milliard de dollars, apte à consentir au milieu des affaires canadien des prêts, des garanties de prêts et des contributions remboursables;
- exhortera le gouvernement à renoncer aux partenariats public-privé et à s'assurer que le financement fédéral destiné aux infrastructures n'est pas détourné vers le secteur privé;
- fera du lobbying auprès de tous les membres du Parlement pour qu'ils se prononcent contre toute loi prévoyant la création d'une société d'État responsable des PPP;
- mènera une campagne avec les fédérations provinciales et territoriales du travail, les affiliés et les partenaires de coalition feront pression sur les gouvernements fédéral et provinciaux afin qu'ils investissent dans les communautés canadiennes; les gouvernements fédéral et provinciaux

doivent créer un plan qui établira des sources de revenus permanents, stables et durables pour que les villes puissent éliminer le déficit de l'infrastructure municipale et dépendre moins des taxes foncières régressives;

- fera pression sur le gouvernement fédéral afin qu'il modifie les règlements, les politiques et les pratiques du Fonds Chantiers Canada (FCC) exigeant que les municipalités et d'autres demandeurs envisagent sérieusement d'utiliser des partenariats public-privé (PPP) comme condition d'obtention d'un financement pour les travaux d'immobilisations de grande envergure;
- fera pression sur les gouvernements provinciaux afin qu'ils modifient leurs politiques exigeant que l'on considère le recours aux PPP avant d'obtenir un financement pour de grands travaux d'immobilisations;
- entreprendra une campagne d'information, d'éducation et de sensibilisation avec les fédérations provinciales et les affiliés dans le but de dénoncer l'incapacité des entreprises à but lucratif à respecter leurs promesses d'optimisation et de transfert du risque, comme en fait foi la faillite spectaculaire du PPP du métro de Londres;
- appuiera la campagne de la Fédération canadienne des municipalités et d'autres campagnes municipales visant à accroître le financement fédéral destiné à éliminer le déficit d'infrastructure de 123 milliards de dollars sans obliger les municipalités à se tourner vers des PPP.

**Parce que :**

- l'an dernier, les dix plus grands centres métropolitains du Canada ont produit plus de 50 % du produit intérieur brut (PIB) du pays;
- les municipalités canadiennes et les administrations locales sont confrontées à un déficit de 123 milliards de dollars, qui continue d'augmenter, dans les domaines de l'eau, des eaux

usées, des transports, de la gestion des déchets solides, de l'infrastructure des loisirs et de la culture et de l'infrastructure sociale;

- il faut faire en sorte que les plus grandes municipalités du Canada aient un budget suffisant pour investir dans des services publics solides et une infrastructure sociale et matérielle dont elles ont besoin pour le 21<sup>e</sup> siècle;
- la méthode la plus efficace, économique et responsable de financer l'infrastructure publique est toujours l'emprunt direct par les organismes publics au moyen d'obligations ou d'autres formes d'investissements traditionnels, ou de nouvelles formes d'investissements directs telles que les obligations ou les prêts indexés sur l'inflation;
- des faits incontournables montrent que les PPP coûtent plus cher, sont moins efficaces et sont moins transparents;
- l'expérience autour du monde a clairement démontré que les PPP coûtent davantage et livrent moins au public et résultent habituellement en des revenus et des conditions de travail moindres pour les travailleuses et les travailleurs de première ligne, ainsi que des achats de matériel à l'étranger tels que les véhicules urbains et suburbains et l'équipement de base;
- pour recevoir un financement dans le cadre du Fonds Chantiers Canada (FCC) et du fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers, les municipalités et les provinces devront démontrer qu'elles ont sérieusement envisagé la solution des partenariats public-privé;
- le budget fédéral prévoit 25 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour la création d'une nouvelle agence fédérale qui aura pour mission de mettre en oeuvre des PPP pour les infrastructures;
- le gouvernement Harper crée un nouveau fonds pour les projets de PPP qui sera doté de plus de 1,25 milliard de dollars au cours des sept prochaines années pour faire

pression sur les gouvernements afin qu'ils amorcent des « projets de partenariats public-privé innovateurs » en fournissant 25 % du coût, en fonction du mérite.

**2. Résolutions CO-2, CO-3 et CO-4 : Le Comité recommande l'adoption de la résolution combinée suivante :**

**ATTENDU QUE** Statistique Canada, dans « Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques 2006 », expose en détail la fréquence de la violence faite aux femmes;

**ATTENDU QUE** les études montrent qu'environ une femme sur huit est maltraitée par son conjoint et qu'environ une femme sur quatre est victime de violence sexuelle au cours de sa vie;

**ATTENDU QUE** chaque année près de 100 femmes sont tuées par leur conjoint ou leur ex-conjoint;

**ATTENDU QUE** la violence faite aux femmes est un obstacle à la réalisation de l'égalité, du développement et de la paix, ce qui va à l'encontre des principes fondamentaux de l'égalité et de la sécurité de la personne enchâssés dans la *Charte canadienne des droits et libertés*, et dans les instruments internationaux tels que la *Déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes*, dont le Canada est signataire;

**ATTENDU QUE** le gouvernement fédéral a réduit radicalement le budget de Condition féminine Canada, ce qui a entraîné la fermeture de bureaux et éliminé d'autres outils servant à l'avancement de l'égalité tels que le Programme de contestation judiciaire;

**IL EST RÉSOLU QUE** le Congrès du travail du Canada adopte une position ferme contre la réduction du financement accordé aux organisations de femmes et aux groupes de défense des droits engagés à éliminer la violence faite aux femmes et à lutter pour l'égalité des femmes;

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** le Congrès du travail du Canada appuie ce travail en élaborant du matériel éducatif qui servira à la formation et à la sensibilisation des syndicalistes aux causes et aux effets de la violence;

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** le Congrès du travail du Canada fasse pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il lance une campagne publique de sensibilisation à la violence faite aux femmes et au financement des groupes de première ligne tels que les refuges pour femmes;

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** l'on fasse pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il accroisse l'accès des victimes à l'aide juridique.

**3. Résolutions CO-8, CO-9, CO-11, CO-12 et CO-28 : Le Comité recommande l'adoption de la résolution combinée suivante ainsi modifiée :**

**Le Congrès du travail du Canada (CTC) :**

- travaillera avec les affiliés, les fédérations, les conseils du travail et les alliés communautaires à bâtir une pratique solide d'équité et d'inclusion à tous les niveaux du mouvement syndical au Canada;
- élaborera et mènera un sondage sur la mise en oeuvre par les affiliés des recommandations du rapport de 1997, *Combattre le racisme : Aller au-delà des recommandations*;
- présentera un rapport des résultats du sondage sous forme de bulletin d'ici la fin mai 2009;
- organisera une conférence de travail pour élaborer une stratégie axée sur les moyens d'accroître la pertinence du mouvement syndical pour les travailleurs et les travailleuses des communautés autochtones et des minorités visibles du Canada en ciblant particulièrement les communautés qui

comptent une importante population de ces travailleurs et ces travailleuses;

- renverra ces questions au Groupe de travail sur les Autochtones et les travailleurs et travailleuses de couleur du Congrès du travail du Canada pour qu'il fournisse des conseils sur la mise en oeuvre d'une telle stratégie;
- travaillera étroitement avec les affiliés à élaborer une campagne pour syndiquer les travailleurs et les travailleuses Autochtones et de couleur et pour les intégrer de façon efficace dans les postes de direction et les structures du mouvement syndical.

**Parce que :**

- le mouvement syndical reconnaît la nécessité d'un ferme engagement à combattre le racisme et toutes les autres formes de discrimination;
- les changements qui se produisent dans la société canadienne signifient que nos syndicats doivent s'efforcer d'être représentatifs de toute la diversité de la main-d'oeuvre pour être efficaces dans leur travail de défense des droits, de représentation et d'organisation;
- la pratique d'équité et d'inclusion exige un engagement énorme à tous les niveaux de leadership pour continuer d'apprendre, tendre la main aux membres qui ne se sentiraient pas engagés et accepter de partager le pouvoir;
- la mise en oeuvre des recommandations de ce rapport clé est au coeur des efforts du mouvement syndical pour témoigner sa solidarité envers nos consœurs et nos confrères autochtones et racialisés;
- la mise en oeuvre complète des recommandations est une façon claire de faire preuve de notre engagement envers la pleine intégration des travailleuses et des travailleurs racialisés dans un marché du travail dont 100 % de la

croissance nette proviendra de l'immigration en 2011; environ 80 % de la population immigrante au Canada est racialisée;

- les Autochtones sont sous-représentés dans les emplois de la liste uniformisée de classification des postes ainsi que dans les structures et les postes de direction du mouvement syndical.

**4. Résolutions CO-6 et CO-26 : Le Comité recommande l'adoption de la résolution combinée suivante ainsi modifiée :**

**Le Congrès du travail du Canada (CTC) :**

- demandera au gouvernement fédéral de bien assumer son rôle de coordonner avec les provinces et le Québec une stratégie nationale de logements abordables pour le Canada et de s'engager à accroître le financement fédéral actuel destiné au logement en le portant de 1 % du budget fédéral (deux milliards de dollars) à au moins 2 % du budget fédéral (quatre milliards de dollars) pour l'affecter immédiatement au logement des bas salariés à la grandeur du Canada;
- se joindra aux fédérations du travail et aux partenaires de la communauté qui préconisent des solutions fondamentales aux problèmes des sans-abri, de la pauvreté et du manque de logements abordables;
- lancera une campagne nationale pour accroître l'appui public des programmes de soutien du revenu des Canadiens et des Canadiennes, y compris l'équité salariale, un salaire minimum suffisant, une aide sociale adéquate et un meilleur accès aux programmes de soutien du revenu tels que l'assurance-emploi, à titre de solutions à long terme au sans-abrisme.

**Parce que :**

- le sans-abrisme est un problème croissant dans les villes canadiennes et touche des milliers de citoyens et de citoyennes;
- de plus en plus de jeunes travailleurs et travailleuses, d'étudiants et d'étudiantes et de personnes âgées sont sans abri, car leurs revenus ne sont pas suffisants;
- la pauvreté est la principale cause du sans-abrisme;
- le Canada avait autrefois un programme national réputé de logement;
- le programme de logement a été éliminé dans les années 1990 et, depuis, les municipalités ont déclaré que le sans-abrisme est une catastrophe nationale;
- il y a au Canada à l'heure actuelle 300 000 sans-abri aux prises avec la violence, la maladie et la mort liées à leur situation.

**5. Le Comité recommande l'adoption de la résolution CO-18, qui englobe la résolution CO-17.**

**6. Résolution CO-7 : Le Comité recommande l'adoption de la résolution ainsi modifiée :**

**Le Congrès du travail du Canada (CTC) :**

- forcera le gouvernement du Canada de reconnaître que les femmes des Premières nations sont victimes d'un nombre disproportionné d'actes de violence au Canada, et que le gouvernement du Canada doit prendre immédiatement des mesures pour former un groupe de travail pour enquêter sur les femmes portées disparues à la grandeur du Canada.

**Parce que :**

- les femmes et les filles des Premières nations méritent d'être protégées dans la société;

- la perte de nos femmes est une tragédie personnelle pour les familles et les communautés touchées;
- l'éducation s'impose pour mettre fin au cycle de violence dans la société;
- 'en ne soutenant pas la revitalisation des femmes, nous cesserons tous d'exister.

**7. Résolution CO-5 : Le Comité en recommande l'adoption.**

**8. Résolution CO-20 : Le Comité en recommande l'adoption.**

**9. Résolution CO-19 : Le Comité en recommande l'adoption.**

**10. Résolution CO-24 : Le Comité en recommande l'adoption. Cette résolution englobe les résolutions CO-21, CO-22 et CO-23.**

**11. Résolution CO-27 : Le Comité en recommande l'adoption.**

**12. Résolution CO-25 : Le Comité recommande une motion de renvoyer cette résolution à la Fédération du travail de la Colombie-Britannique.**

**13. Résolution CO-10 : Le Comité recommande l'adoption de la résolution ainsi modifiée :**

**Le Congrès du travail du Canada (CTC) :**

- et ses affiliés travailleront avec la Fédération du travail de la Nouvelle-Écosse pour demander que l'on mette fin à ces pratiques et que l'on enquête sur les allégations de pratiques d'embauche racistes et de népotisme de la part des employeurs fédéraux et provinciaux;
- mobilisera ses affiliés à tous les niveaux de l'organisation pour que les membres des communautés noires et Mi'kmaq de

souche canadienne soient embauchés dans les secteurs privé et public où il y a des débouchés.

**Parce que :**

- la Nouvelle-Écosse bénéficie des 43 communautés noires et Mi'kmaq de souche canadienne, et les pratiques de tous les établissements gouvernementaux et des ministères ne sont pas représentatives de la composition démographique de ces groupes marginalisés depuis toujours sur les plans provincial et fédéral;
- le népotisme et l'embauche raciste ne sont pas une coïncidence, et ces pratiques racistes se manifestent sans relâche tout au long de l'histoire du mouvement syndical.

**14. Résolution CO-13, englobant la résolution CO-15 : Le Comité en recommande l'adoption.**

**15. Résolution CO-14 : Le Comité en recommande le rejet.**

**16. Résolution CO-16 : Le Comité en recommande le rejet, car le Congrès du travail du Canada a déjà des postes de vice-présidence pour représenter les travailleuses et les travailleurs de couleur et autochtones.**

Le tout est respectueusement soumis au nom du Comité:

**Carol Phillips, TCA-CANADA, coprésidente**

**Paul Moist, SCFP, coprésident**

**Michel Arsenault, FTQ, coprésident**

Stephen Waddell, ACTRA, membre

Julie White, TCA-CANADA, membre

Gisèle Pageau, SCEP, membre

Lawrence Walter, FCSII/AIIO, membre

Donna Ryan, SCFP, membre

Victoria Hannah, AECAO, membre

Craig Brockwell, FEESO, membre

Kay Sinclair, AFPC, membre

Cathy Carroll, UIES, membre

Nick Worhaug, UNITE HERE!, membre

Kai Lai, Métallos, membre

sepb\*225